

Des agents formés et dotés d'équipements à la pointe

Sur un territoire de 62 km² représentant 220 000 habitants, alternant quartiers populaires, quartiers pavillonnaires, massifs forestiers et accès fluviaux avec une prochaine marina, la police intercommunale dispose de matériels et d'équipements adaptés aux techniques modernes.



Equipements individuels :

- combinaisons,
- casques,
- boucliers,
- caméras-piétons,
- éthylotests électroniques,
- smartphones pour la verbalisation dématérialisée.

Armements individuel et collectif généralisés à l'ensemble des brigades :

- pistolets semi-automatiques 9 mm,
- bâtons télescopiques de défense,
- générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes,
- lanceurs de balles de défense,
- pistolets à impulsion électrique.

Une cellule interne professionnelle de formation

Les policiers municipaux sont confrontés à une réalité quotidienne qui les expose à des agressions plus ou moins violentes. Les formations dispensées en interne leur permettent d'acquérir ou de perfectionner des bases solides pour intervenir efficacement en cas de conflit.

Un pôle de formation dispense des cours théoriques et pratiques autour du thème "Gestes et techniques professionnelles en intervention".

il forme les policiers municipaux à l'organisation tactique face à des émeutes urbaines, à l'emploi des armes, au maniement des bâtons, aux menottages, aux progressions, etc. Cette formation a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les bases techniques, légales et réglementaires des gestes de défense, à mains nues ou à l'aide de moyens intermédiaires (bâton de défense, gaz incapacitant, menottes, etc.). La formation s'organise au fort de Corneilles.

il initie les agents au développement de la condition physique opérationnelle.

il dispense des stages d'habilitation aux armes individuelles et collective de la police municipale.





Le pôle formation interne GTPI est composé en 2021 de 4 formateurs.

1. Un moniteur en maniement des armes : policier de terrain reconnu et qualifié pour habiliter et former les policiers municipaux sur tout type d'armement (bâtons, PIE, PA, GAIL, flashball)
2. Un formateur aux techniques d'interventions opérationnelles rapprochées : policier diplômé TIOR et formateur réserviste de l'armée de terre
3. Un entraîneur sportif
4. Un moniteur canin